

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
**Approbation des
projets proposés
au contrat
territorial
2022/2025 du
Département de
la Lozère**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 11 mars 2022

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 22

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
4 mars 2022

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
24 mars 2022

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Étaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Étaient représentés : M. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président (Laurent TOIRON), Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Benoit VALARIER), Jean-François BERENGUEL (Laurent SUAU), Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), Xavier SOUCHON (Stéphanie PASI), Mme Patricia ROUSSON (François ROBIN) Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président expose :

Le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022/2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CD_21_1036 du 25 octobre 2021,

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** les projets inscrits dans le tableau ci-dessous :

Nom du projet	Montant des travaux HT	Année de commencement des travaux
Chauffage du gymnase de la Vernède	110 456,00 €	2022
Réfection de l'éclairage du stade du Chapitre	150 000,00 €	2022
Aménagement d'un espace biathlon au stade de Mirandol	67 000,00 €	2022
Poursuite de la montée en gamme du Village de vacances Le Colombier	175 000,00 €	2022
Réhabilitation du petit patrimoine rural sur le territoire de la commune de Mende	55 000,00 €	2024
Acquisition d'un compacteur porteur pour la déchetterie	83 000,00 €	2022
Installation d'une climatisation au Centre de Secours	35 000,00 €	2022
Dispositif d'hygiénisation des boues - STEP du Chapitre	250 000,00 €	2022
Aérodrome : amélioration des conditions d'accueil de l'hélicoptère de la sécurité civile	60 000,00 €	2022
Remplacement de la conduite AEP du chemin des Pousets	65 000,00 €	2022
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de l'Epine et du Théâtre	80 000,00 €	2022
Remplacement des conduites AEP Avenue Jean Moulin	320 000,00 €	2022
Réhabilitation du petit patrimoine rural sur le territoire Cœur de Lozère	200 000,00 €	2024
Réfection de courts de tennis	135 000,00 €	2023
Réalisation du schéma de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, assainissement et pluvial	1 400 000,00 €	2022
Sécurisation de l'approvisionnement en eau à Barjac	30 000,00 €	2022

- **D'INSCRIRE** ces projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.
- **DE S'ENGAGER** à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 mars 2022
Le Président,
Laurent SUAU